

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Compte rendu de Gisèle Sapiro, Des mots qui tuent. La responsabilité de l'intellectuel en temps de crise (1944-1945)

Cabu, Coralie

Published in:

COntEXTES: Revue de Sociologie de la Littérature

DOI:

[10.4000/contextes.10475](https://doi.org/10.4000/contextes.10475)

Publication date:

2021

Document Version

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Cabu, C 2021, 'Compte rendu de Gisèle Sapiro, Des mots qui tuent. La responsabilité de l'intellectuel en temps de crise (1944-1945)', *COntEXTES: Revue de Sociologie de la Littérature*.

<https://doi.org/10.4000/contextes.10475>

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Compte rendu de Gisèle Sapiro, *Des mots qui tuent. La responsabilité de l'intellectuel en temps de crise* (1944-1945)

Paris, Éditions du Seuil, « Points », 2020, 336 p.

Coralie Cabu

- 1 À l'origine établie dans une perspective pénale, de façon à pouvoir sanctionner les auteurs pour leurs écrits, la responsabilité de l'écrivain s'est muée, au fil des siècles, en un lieu de tension perpétuelle entre une approche judiciairisée et une éthique de la responsabilité tributaire d'une certaine conscience professionnelle. Dès la Restauration, les procès d'écrivains sont devenus le terrain privilégié de ce débat sans cesse renouvelé qui voit pourtant à chaque fois mobilisée la même rhétorique argumentative, comme s'est appliquée à le montrer Gisèle Sapiro en 2011 dans *La Responsabilité de l'écrivain : littérature, droit et morale en France (XIX^e-XXI^e siècle)*¹.
- 2 *Des mots qui tuent. La responsabilité de l'intellectuel en temps de crise (1944-1945)* n'est autre que la réédition de la quatrième partie de cet ouvrage, consacrée au contexte particulier de la Libération, qui a conduit à une redéfinition de la notion de responsabilité autour des procès de l'épuration. C'est précisément en raison de la spécificité desdits procès, n'ayant pas pour « cadre juridique [...] celui des lois sur la presse, mais les articles 75 et suivants du Code pénal, qui condamnent l'« intelligence avec l'ennemi », les « atteintes à la sûreté de l'État », et autres actes de trahison nationale » (p. 18), mais aussi pour ce que le débat qu'ils font resurgir mènera à une définition transnationale de la liberté par Sartre, que Sapiro justifie un retour spécifique sur cette période qui a marqué pour toujours le monde des lettres. Ainsi, si certains y reconnaîtront les données d'un raisonnement déjà exposé ailleurs – car le texte n'a subi que peu de modifications –, qu'il me soit permis pour les autres de revenir sur les aspects les plus essentiels de l'ouvrage.

- 3 En matière d'épuration du monde des lettres, il convient de bien distinguer, ainsi que le fait avec précision Sapiro dans la première partie de son essai (« L'épuration du monde des lettres »), les procédures judiciaires menées dès 1944 à l'encontre de ceux qui se sont le plus largement compromis à l'aune des articles relatifs à la trahison nationale (ceux-ci encouraient jusqu'à la réclusion perpétuelle ou la peine de mort – l'exemple le plus emblématique d'écrivain s'étant vu infliger cette peine, malgré la pétition qui circulait, est bien sûr Brasillach), des procédures d'épuration professionnelle dont a été chargée la Commission des gens de lettres dès l'année suivante. Dans un cas comme dans l'autre, le constat dressé par la sociologue est sans appel : les dossiers de collaboration intellectuelle ont été traités avec une plus grande rigueur et ont proportionnellement fait l'objet de plus de sanctions. Plus encore, s'agissant des procédures judiciaires, « [les] écrivains furent les plus sévèrement châtiés » (p. 95), ce qui donna naissance à une impression d'injustice dans le milieu des lettres et mena à une querelle entre les « intransigeants » et les « indulgents » (p. 59), à la tête desquels se trouvait Paulhan (dont Sapiro rappelle qu'il faisait paradoxalement partie des membres du Comité national des écrivains qui « entreprirent de dresser des listes de proscription » et qu'il évoqua même « avec une certaine ironie » le caractère légal de poursuites judiciaires à leur encontre (p. 46)). Relativisant l'idée que l'écrivain ait pu être un « bouc émissaire » (p. 53), la chercheuse met en lumière un ensemble de six facteurs expliquant la sévérité et la rigueur avec laquelle ont été jugés les gens de lettres. Elle cite notamment la renommée en tant que « facteur aggravant » (p. 60), le fait que les écrivains, grâce à l'existence de preuves matérielles, ont été jugés les premiers ou encore leur « position dominée dans le champ du pouvoir » (p. 60). Néanmoins, pour Sapiro, nul doute que « le facteur le plus déterminant fut [...] la croyance dans le pouvoir des mots » (p. 60). De fait, ainsi qu'elle s'emploie à le montrer à l'aide de nombreuses et utiles citations issues des procès et des rapports de police, il s'y est largement agi de prouver que les écrits jugés constituaient des actes, et non des moindres : des actes de trahison.
- 4 Grâce à une enquête quantitative rigoureusement menée sur une population de 55 écrivains ayant collaboré, Sapiro nous permet d'y voir plus clair sur le profil du collaborateur de plume type. Elle fait ainsi apparaître que ce dernier est généralement « un homme plutôt en fin de carrière » (p. 36) caractérisé par une trajectoire descendante (perte de reconnaissance sociale entraînant une déception au regard de ce à quoi il estimait pouvoir prétendre) ou ascendante (intellectuel de première génération mal à l'aise avec son nouveau milieu), et entretenant des ambitions littéraires en parallèle de l'écriture journalistique de laquelle il vit. Au-delà de cette figure générique, et de façon à lui apporter davantage de nuance, Sapiro met également en lumière quatre profils idéal-typiques de collaborateurs en fonction de la place occupée dans le champ littéraire, selon une catégorisation qu'elle a également mobilisée avec succès dans *Les Écrivains et la politique en France*² de façon à mieux analyser les formes de politisation au sein du champ littéraire français. Par le croisement entre l'axe dominant/dominé et l'axe capital symbolique/capital temporel, Sapiro fait apparaître la figure du notable, de l'esthète, de l'écrivain avant-gardiste et enfin celle de l'écrivain « professionnalisé », dont le polémiste est un cas particulier sur lequel elle se penche dans plusieurs chapitres de la deuxième partie de son livre (« La trahison des intellectuels »). À la croisée des champs journalistique et littéraire au sein desquels il occupe une position dominée qui le rend plus susceptible d'importer en littérature des pratiques hétéronomes, à l'image de la « rhétorique de l'invective »

(p. 135) déployée dans la presse collaborationniste et longuement décriée lors des procès de l'épuration, le polémiste est la figure la plus largement représentée parmi les écrivains collaborateurs – les esthètes et les notables complètent le tableau à parts égales. Mis en accusation pour ce que les pamphlets et textes à caractère politique – les textes purement littéraires n'ayant qu'exceptionnellement été pris en compte – qu'ils ont publiés durant l'Occupation déploient un « style virulent » à l'encontre de la nation (p. 186) et « f[ont] le jeu de l'ennemi » (p. 115) quand ils ne prennent pas la forme d'une propagande pro-collaborationniste, dont les juges ont considéré qu'elle constituait « l'acte de trahison le plus indiscutable » (p. 103), car elle « fais[ait] partie intégrante de [la] machine de guerre [de l'Allemagne] » (p. 104), ceux-ci n'hésitèrent pas à invoquer la liberté d'expression au nom de l'autonomie de la littérature pour leur défense. Argument néanmoins jugé peu convaincant de la part de ceux (Rebatet, Fabre-Luce, Céline, etc.) dont Sapiro rappelle à de nombreuses reprises qu'ils avaient ouvertement tenu certains auteurs pour responsables de la défaite de la France et qu'ils s'étaient par la suite fort bien accommodés de la perte d'autonomie du champ littéraire, à la faveur d'un « travail de légitimation [à caractère circulaire] entre les intellectuels et les pouvoirs temporels » (p. 188). Ainsi, à Rebatet qui, lors de son procès, demandait pour sa défense : « Les polémistes ne font-ils pas toujours plus de bruit que de mal ? » (p. 149), Sapiro répond sans équivoque que tout « argumentaire » en ce sens « repos[e] [...] sur la dénégation des conditions de la vie intellectuelle sous l'Occupation » car, à un moment où la censure a favorisé la mise en place d'un « quasi-monopole » en faveur de la propagande, « [l]e pouvoir performatif de l'écrit n'est pas intrinsèque au discours, il dépend des conditions sociales et politiques de son énonciation et de sa réception. » (p. 187).

- 5 Outre le contexte de quasi-monopole et le travail de légitimation entre les intellectuels et le pouvoir, Sapiro identifie également le talent comme l'un des facteurs à avoir augmenté l'autorité des écrivains durant l'Occupation. Tantôt invoqué par la défense comme circonstance atténuante – allait-on ainsi amputer le patrimoine littéraire de la France pour une malheureuse erreur de jugement ? –, tantôt pointé comme circonstance aggravante par l'accusation en ce qu'il dotait « l'intellectuel [...] [d'] une responsabilité éminente, peut-être supérieure à celle des vils profiteurs de la collaboration » (p. 203), comme cela fut retenu lors du procès de Maurras, le talent fit l'objet d'incessantes polémiques. Mais pouvait-on se résoudre à ce que le talent puisse coexister, chez un individu, avec la trahison ? Ainsi que Sapiro le fait apparaître, de façon à dépasser ce qui était ressenti par beaucoup comme une incompatibilité fondamentale, s'est construit, au fil des procès, un « portrait moral du traître » (titre du second chapitre de la troisième partie « Le traître et l'intellectuel responsable ») qui a « contribu[é] au déplacement de la notion de responsabilité » (p. 205). Comme Céline qui s'oriente vers le genre du pamphlet, plus en vogue, après le succès mitigé de *Mort à crédit*, le traître cherche la gloire ; comme d'autres encore, le traître est prêt à se muer en « faux prophète » (p. 242), guidé par l'appât du gain ; mais, plus que tout, ce qui définit le traître, c'est une « servilité caractéristique des faibles qui s'inclinent devant la force » (p. 216), à l'image de Rebatet qui pousse les jeunes à la collaboration militaire tandis que, loin de lui-même prendre les armes, il part s'abriter en Allemagne. Rejetant les accusations de trahison pour ce que les auteurs incriminés avaient agi en toute bonne foi et s'étaient simplement fourvoyés, il s'est agi pour la défense d'opposer à la figure de l'« écrivain-traître » celle de l'« écrivain irresponsable » (p. 237). De l'erreur de jugement causée par une méconnaissance de la vérité à celle qui est consécutive à

une pression du milieu ou d'une figure d'autorité, Sapiro met en lumière l'étendue des justifications apportées par les intellectuels jugés pour se justifier, mais aussi et surtout le rejet dont ce paradigme a fait l'objet, se voyant opposer celui de la responsabilité supérieure de l'écrivain. Retraçant les origines de la pensée sartrienne de la responsabilité, Sapiro en rappelle ensuite les grandes lignes sur la base de la résolution de la double antinomie, « liberté-responsabilité » et « pensée-action » qui structurait le champ politique d'avant-guerre : pour Sartre, rappelle Sapiro, la parole est la forme suprême de l'action – « [r]enversement bien fait pour pallier le sentiment d'infériorité de la Résistance littéraire face à la lutte armée » (p. 267) comme elle le remarque à juste titre – en ce qu'elle a la capacité de transformer son objet. Ce faisant, l'écrivain est doté d'un pouvoir qui n'a d'égal que la liberté créatrice dont il jouit. Ainsi, puisqu'il est démesurément libre, plus que quiconque, l'écrivain est démesurément responsable, et l'objet de sa responsabilité n'est autre que la liberté elle-même.

- 6 Pas de modification fondamentale du contenu de l'ouvrage donc. Mais alors où se situe l'intérêt de cette nouvelle édition ? Pour qui n'est pas familier du contexte de l'épuration et des enjeux qu'il a soulevés (la distinction entre responsabilité pénale et éthique de la responsabilité, la reconnaissance du « pouvoir performatif des mots » (p. 18) et l'individualisation de la responsabilité), l'introduction offre une mise en perspective à même d'attirer l'attention du lecteur sur les grandes questions qui traversent l'ouvrage. Mais ce qui, plus encore, fait l'intérêt de cette réédition dix ans après la première parution, c'est la lumière nouvelle que jette la postface sur le texte. Intitulée « Un patrimoine encombrant : rééditions et commémorations », celle-ci n'est autre qu'une version augmentée de la dernière partie de l'épilogue de son livre de 2018, *Les Écrivains et la politique en France*. Sapiro y propose une réflexion sur les entreprises de réédition des écrits des intellectuels de la collaboration à l'heure de la « repolitisation du champ intellectuel et de sa droitisation » (p. 283). Dénonçant l'intérêt purement commercial de telles opérations, elle attire également l'attention sur le risque qu'elles représentent en termes de message adressé au public : que penser du fait que ces textes souvent haineux puissent être présentés comme une part du patrimoine littéraire, et « comment condamner désormais la haine raciale » si ceux-ci sont ouvertement valorisés ? Ainsi, par l'ajout de cette postface, *Des mots qui tuent* prend une dimension nouvelle et apparaît tout entier comme une invitation à éclairer les débats actuels sur la responsabilité de l'intellectuel à la lumière de ceux de la Libération – ce que sa parution une semaine après *Peut-on dissocier l'œuvre de l'auteur ?*³ semble confirmer.

NOTES

1. Gisèle Sapiro, *La Responsabilité de l'écrivain : littérature, droit et morale en France (XIX^e-XXI^e siècle)*, Paris, Éditions du Seuil, « Philo », 2011.
2. Gisèle Sapiro, *Les Écrivains et la politique en France. De l'affaire Dreyfus à la guerre d'Algérie*, Paris, Éditions du Seuil, 2018.
3. Gisèle Sapiro, *Peut-on dissocier l'œuvre de l'auteur ?*, Paris, Éditions du Seuil, 2020.

INDEX

Mots-clés: Droit, Littérature du XXe siècle, Guerre, Collaboration, Responsabilité

AUTHOR

CORALIE CABU

Université de Namur